

Réf: Dossier N° 304645

Avis de constitution

« KANALAR SANTE TOURISME, EDUCATION ET CONSULTING SARL

Abidjan Cocody palmeraie immeuble roi du poulet 3eme étage, Lot 7058, Ilot 160, Lot 7053, Ilot 160

Aux termes du Procès-verbal d'ouverture d'une succursale de la société dénommée KANALAR SANTE TOURISME, EDUCATION ET CONSULTING SARL , en date du 06 Oct. 2016, il a été adopté les SOCIETE « KANALAR SANTE TOURISME, EDUCATION ET

- Organiser des voyages et des circuits touristiques à l'intérieur et à l'extérieur du pays ; effectuer le commerce d'équipements et de véhicules sportifs terrestres, aériens, importer, exporter et louer.
- Fournir des services de santé en obtenant les autorisations nécessaires pour exploiter des hôpitaux privés, cliniques, centres de soins, des laboratoires, exploiter, vendre et transférer à l'exploitation des établissements d'enseignement privés de tous types et à tous les niveaux. Prestation de services de conseil (conseil en gestion stratégique, marketing) financière, effectuer tout achat et vente de biens et services dans le cadre du régime d'importation et d'exportation.

Et pour la réalisation de l'objet social

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Abidjan Cocody palmeraie immeuble roi du poulet 3eme étage, Lot 7058, Ilot 160, Lot 7053, Ilot 160

M ADINGRA KOUASSI PRINCE JUNIOR (REPRÉSENTANT LÉGAL)

null

n°CI-ABJ-03-2024-B21-00057 du 03/07/2024 au Tribunal du Commerce

2 ans

n°40403/GTCA/RC/2024 du 03/07/2024

